

N°2023/29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMUNE DE BOUJAN SUR LIBRON**

DECISION

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ SUBSEQUENT N°4
« REFECTION ET AMENAGEMENT DE LA VOIRIE 2021-2025 »
CREATION D'UN PARKING ROUTE DE BEDARIEUX**

Le Maire de la Commune de Boujan sur Libron,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
VU la délibération n° 2020-19 du Conseil Municipal de la Commune de Boujan sur Libron en date du 25 mai 2020 donnant délégation d'une partie de ses attributions pour la durée du mandat à M. Gérard ABELLA, Maire, permettant ainsi au Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (4°),

VU le Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT qu'un accord-cadre, lancé par voie d'appel d'offres ouvert portant sur des travaux de réfection et d'aménagement de la voirie pour les exercices 2021 à 2025, a été notifié le 7 juillet 2021 aux trois titulaires suivants : EIFFAGE Route Méditerranée, EUROVIA et BRAULT TP,

CONSIDERANT que s'agissant d'un accord-cadre multi-attributaire à marchés subséquents, chacun des 3 titulaires ne détient pas l'exclusivité des besoins mais est seul habilité à déposer une offre et devenir attributaire d'un marché subséquent, après remise en concurrence des 3 titulaires de l'accord-cadre, sans publicité préalable,

CONSIDERANT la lettre de consultation adressée aux 3 titulaires de l'accord-cadre « Réfection et aménagement de la voirie 2021-2025 », pour l'attribution du marché subséquent n°4 – Création d'un parking route de Bédarieux

CONSIDERANT que la limite de réception des offres a été fixée au 5 décembre à 16h00,

CONSIDERANT qu'à l'issue de la consultation, trois (3) offres ont été reçues dans les délais : BRAULT TP, EIFFAGE Route Méditerranée et EUROVIA,

CONSIDERANT que la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O) d'analyse des offres s'est réunie le 7 décembre à 11h45,

CONSIDERANT qu'à l'issue de l'ouverture des plis par la C.A.O, trois offres ont été admises : BRAULT TP, EIFFAGE Route Méditerranée et EUROVIA,

CONSIDERANT que l'offre de la société BRAULT TP, a été retenue par ladite commission, conformément aux critères de sélection des offres à savoir :

- Prix des prestations : 50 %
- Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique : 40 %
- Délai d'exécution : 10 %

DECIDE

ARTICLE 1-

Il est conclu le marché subséquent n°4 portant sur la création d'un parking route de Bédarieux avec l'entreprise suivante :

- BRAULT TP représentée par Monsieur Guillaume BRAULT, Président – Route de Lespignan – 34500 BEZIERS, formulant l'offre la plus économiquement avantageuse.

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 034-213400377-20231222-202329-CC

S²LO

ARTICLE 2-

Le montant à engager au titre de ce marché subséquent est arrêté à **48 750,00 € HT, soit 58 500,00 € TTC**. Les crédits relatifs à cette opération sont inscrits sur l'exercice 2023.

ARTICLE 3-

Le présent marché subséquent prendra effet à compter de sa date de notification au titulaire.

ARTICLE 4-

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à la Mairie de Boujan sur Libron,
Le 22 décembre 2023

Le Maire
Gérard ABELLA

